

Compte rendu de séance du 11 avril 2017

Convocation du 3 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le 11 avril, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BAUDOUIN Daniel, Maire.

Présents : BAUDOUIN D. BUISSON A. GRAVIER M. GRIJOLOT L. GUILLOTEAU D. MAGNERON J. MORIN-POUGNARD J. PAGENEAU M.C. PROUST A.M. SIONNET C. TANGUY J.N.

Absents : DROUARD V. (a donné pouvoir à L. GRIJOLOT) ROMANTEAU L. (a donné pouvoir à A.M. PROUST) D. SIMONNET

Monsieur Louis GRIJOLOT a été élu secrétaire

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été lu et approuvé

ORDRE DU JOUR :

1. Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2016
2. Vote des taux d'imposition 2017
3. Préparation budgets 2017
4. Atelier municipal
5. Renouvellement contrat LASAT
6. Questions diverses

1 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2016 Commune, Camping et régie photovoltaïque

Sous la présidence de Mme Marie-Claude PAGENEAU, conseiller municipal, le conseil examine les comptes de gestion de la trésorerie et les comptes administratifs 2016. Le conseil, par vote à bulletin secret, approuve à la majorité les comptes administratifs 2016.

Résultat du vote (8 votants + 2 pouvoirs) :

- 10 voix pour les 3 comptes administratifs (commune, camping et régie photovoltaïque)

Les 3 comptes de gestion sont acceptés à l'unanimité.

- Résultat budget principal : + 331 236.57 € en fonctionnement et – 178 752. € en investissement
- Résultat budget camping : - 7 598.66 € en fonctionnement et – 30 919.96 € en investissement
- Résultat budget régie photovoltaïque : + 1 247.08 € en fonctionnement et + 18 448.38 € en investissement

2 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

2017-4-1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par vote à bulletin secret décide une augmentation du taux des 3 taxes.

Résultat du vote (10 votants + 2 pouvoirs) : 2 voix pour le maintien des taux 2016 et 10 voix pour une augmentation de 2 989 €.

Les taux 2017 seront donc les suivants :

- 15.83% pour la taxe d'habitation
- 15.24% pour le foncier bâti
- 56.16% pour le foncier non bâti

Ce qui représente un produit de 226 437 €

3 – PREPARATION BUDGETS 2017

Le Maire présente au conseil municipal les résultats 2016 et les prévisions 2017 pour la section de fonctionnement du budget principal, du budget de la régie photovoltaïque et du camping. Les restes à réaliser en investissement pour le budget principal s'élève à 88 791 € en dépenses et à 162 500 € en recettes.

4 – ATELIER MUNICIPAL

Le conseil municipal autoriser le Maire à signer le nouveau permis de construire.

5 – RENOUELEMENT CONTRAT LASAT 2017-4-4

Le conseil décide de reconduire pour l'année 2017 la convention pour analyses et conseils dans les domaines de la sécurité et de la qualité des aliments.

Ce contrat entre en vigueur pour une durée de un an à la date de la signature. Il est reconductible trois fois par tacite reconduction, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Il en coûtera à la commune la somme de 459.13 € TTC pour les trois trimestres de l'année scolaire.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec le LASAT.

REALISATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE 2017-4-2

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du projet de parc photovoltaïque de Marigny, la commune a été sollicitée par la société VALOREM en vue de lui accorder, sur les chemins ruraux et voies communales, le passage pour tous véhicules légers et lourds, de chantiers et grues, les zones anti-masque (préservation du potentiel solaire du site), le passage des câbles électriques enterrés, et l'implantation de tout ou partie d'un parc photovoltaïque, ainsi que l'autorisation de réaliser une étude de faisabilité.

Ce projet consisterait, en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les Services de l'État et la population, et en conformité avec les textes et la réglementation en vigueur, à implanter un parc photovoltaïque dont l'électricité produite serait injectée sur le réseau électrique existant le plus adéquat.

Conformément à l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales une note explicative de synthèse sur les questions soumises à délibération a été adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal et figure en annexe de la présente délibération.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le résultat du vote du Conseil Municipal est le suivant :

Membres présents : 13

11 voix pour

2 voix contre

AUTORISE

la société VALOREM, ou toute société qui s'y substituerait, à procéder à l'étude de faisabilité du projet de parc photovoltaïque.

- Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs au projet de parc photovoltaïque présentés par la société VALOREM, ou toute société qui s'y substituerait.
- Monsieur le Maire à signer avec la société VALOREM, ou toute société qui s'y substituerait, toute promesse de bail et de servitudes (accès, plateforme, virage, câbles, zone anti-mas, zone de travaux, etc.), ainsi que tout bail emphytéotique et tout acte de constitution de servitudes nécessaires à l'implantation du parc photovoltaïque, sur tous chemins ruraux, voies communales et parcelles communales, et tous avenants à ces actes.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CŒUR DU BOURG

2017-4-3

Pour les travaux d'aménagement du cœur du bourg, le conseil accepte le devis de la société ACSOR de la Rochelle pour la mission de coordination SPS.

Montant du devis : 2 244.00 € TTC

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces travaux.

Le Président

Les membres du conseil municipal